

Crédits de carbone : une opportunité à saisir dès aujourd'hui

Présentation devant les Comptables agréés de Montréal et
l'Association du jeune Barreau de Montréal
Le 4 novembre 2010

Roger Fournier, CA
Premier directeur principal
Environnement - Gaz à Effet de Serre
Raymond Chabot Grant Thornton
fournier.roger@rcgt.com

Douglas Clarke, avocat
Associé
Gowlings
douglas.clarke@gowlings.com



Plan de la présentation

- Réglementation en vigueur
- Marché réglementé et marché volontaire
- Étapes d'un projet de réduction de GES
- Questions juridiques relatives à la vente de crédits

La réglementation en vigueur

Europe

- Système communautaire d'échange de quotas d'émission (SCEQE) / *European Union Emissions Trading System* (EU-ETS)

États-Unis

- *Regional Greenhouse Gas Initiative* (RGGI)
- WCI (non en vigueur)

Canada

- Fédérale
- *Alberta Specified Gas Emitters Regulation*;
- Autres provinces

Europe

EU-ETS

- Le marché du carbone entre en fonction en 2005
- Trois phases - Nous sommes dans la phase II (2008 à 2012). La phase III sera de 2013 à 2020
- L'Union Européenne a établi des cibles de réduction qui sont converties en allocations nationales
- Chaque pays distribue à l'interne son quota d'émissions
- Les industries couvertes doivent remettre leur « allocation » au gouvernement national à la fin de l'année
- Dépassement = Obligation de se procurer des unités de conformité

États-Unis

RGGI – Accord interétatique

- États participants : Connecticut, Delaware, Maine, Maryland, Massachusetts, New Hampshire, New Jersey, New York, Rhode Island, Vermont.
- Observateurs : Pennsylvanie, Québec, Nouveau Brunswick, Ontario.
- Les états incorporent une législation basée sur un *Model Rule* dans la législation étatique (disponibles en ligne au <http://www.rggi.org/design/regulations>).
- Secteurs couverts : Centrales de production électrique par carburants fossiles de 25 MW ou plus.

Western Climate Initiative (WCI)

WCI – Accord interétatique sous-national

- Lancé en 2007 : Objectifs régionaux de réduction sur toutes les économies assujetties de 15 % en 2020 par rapport aux émissions de 2005 (basé sur les engagements de membres individuels)
- Ontario, Québec, Manitoba et Colombie-Britannique, et Arizona, California, Montana, Nouveau Mexique, Oregon, Utah et Washington, ainsi que 6 états du Mexique (Saskatchewan est un “observateur”)
- Réductions de GES par la réglementation, les échanges (*trading*) et la compensation
- Plafond d’émission à 25 000 tonnes par année

Le système fédéral canadien

Législation

- Règlement sur les émissions de gaz à effet de serre des automobiles à passagers et des camions légers
- Véhicules lourds (document de consultation sur le cadre réglementaire annoncé le 25-10-10)
- Règlement sur les carburants renouvelables

Un système de plafonnement et échange à grande échelle n'est pas pour demain, mais le gouvernement crée des micromarchés climatiques.

Alberta

Législation

- *Climate Change and Emissions Management Act, S.A. 2003, c. C-16.7*
- *Specified Gas Emitters Regulation, Alta. Reg. 139/2007*
 - Système de plafonnement et d'échange avec crédits compensatoires depuis juillet 2007
 - Création d'un fonds technologique (*Climate Change and Emissions Management Fund*)
 - Actuellement près de 185 millions dans le fonds.
 - *Large Final Emitters* (installations qui émettent plus de 100 000 tonnes) ne doivent pas dépasser 88 % de leur base de référence d'intensité d'émissions (c.à-d. 12 % sous la base de référence par installation)

Québec

Législation

- Loi sur la qualité de l'environnement
 - Contient un cadre législatif pour limiter les émissions de GES avec un système de plafonnement et d'échange
- Règlement sur la déclaration obligatoire de certaines émissions de contaminants dans l'atmosphère c. Q-2, r. 3.3
- Projet de règlement modifiant le Règlement sur la déclaration obligatoire de certaines émissions de contaminants dans l'atmosphère
 - Objectif : Modifier le règlement afin de répondre aux normes de la WCI
 - Seuil : 10 000 tonnes (excluant la Biomasse) - Pas restreint à des activités ou industries
 - Déclarations au-delà de 25 000t doivent être vérifiées par un tiers vérificateur accrédité ISO 14065

Autres provinces

Les provinces suivantes ont établi une loi (ou un projet de loi) cadre qui permet de limiter les émissions par le moyen d'un système de plafonnement et d'échange :

- Colombie-Britannique
- Saskatchewan
- Manitoba
- Ontario
- Nouvelle-Écosse

La Colombie-Britannique a déclaré que le secteur public serait carboneutre en 2010 et elle a constitué un fonds (*Pacific Carbon Trust*) qui achète des crédits compensatoire locaux.

La Nouvelle-Écosse a en place un projet de loi pour créer elle aussi un fonds.

Le marché réglementé et le marché volontaire

MARCHÉ RÉGLEMENTÉ

- National (Union européenne) : Un pays distribue des **droits** d'émissions à des grands émetteurs.
- Regroupements d'intérêts (Western Climate Initiative) : États/provinces se regroupent et distribuent des **droits** d'émissions à des grands émetteurs
- Règlements provinciaux

MARCHÉ VOLONTAIRE

- Des émetteurs réduisent leurs émissions de façon volontaire et font reconnaître des **crédits**
- Ces **crédits** sont achetés par des entreprises pour compenser leurs émissions et devenir « carboneutre », spéculer ou se conformer à une éventuelle réglementation

Les droits et crédits

DROITS D'ÉMISSIONS (marché réglementé)

- Les **droits** sont des permissions d'émettre un certain nombre de tonnes/an allouées par un gouvernement, une province ou un organisme de réglementation
- En principe, ces **droits** devraient diminuer au cours des années futures

CRÉDITS CARBONE (marché volontaire)

- Les **crédits** sont des attestations du nombre de tonnes de réduction d'émissions/an par rapport à un scénario de référence
- Les **crédits** sont libellés par année par projet
- Un projet pourrait produire des **crédits** pendant dix ans basés sur les réductions de chaque année par rapport au même scénario de référence
- Un crédit carbone pourrait, selon certaines conditions, servir comme crédit compensatoire dans un marché réglementé
- Les **crédits** existent tant qu'ils n'ont pas été utilisés dans une déclaration annuelle d'émissions pour compenser des émissions excédentaires ou pour devenir carboneutre

Le contexte québécois réglementé

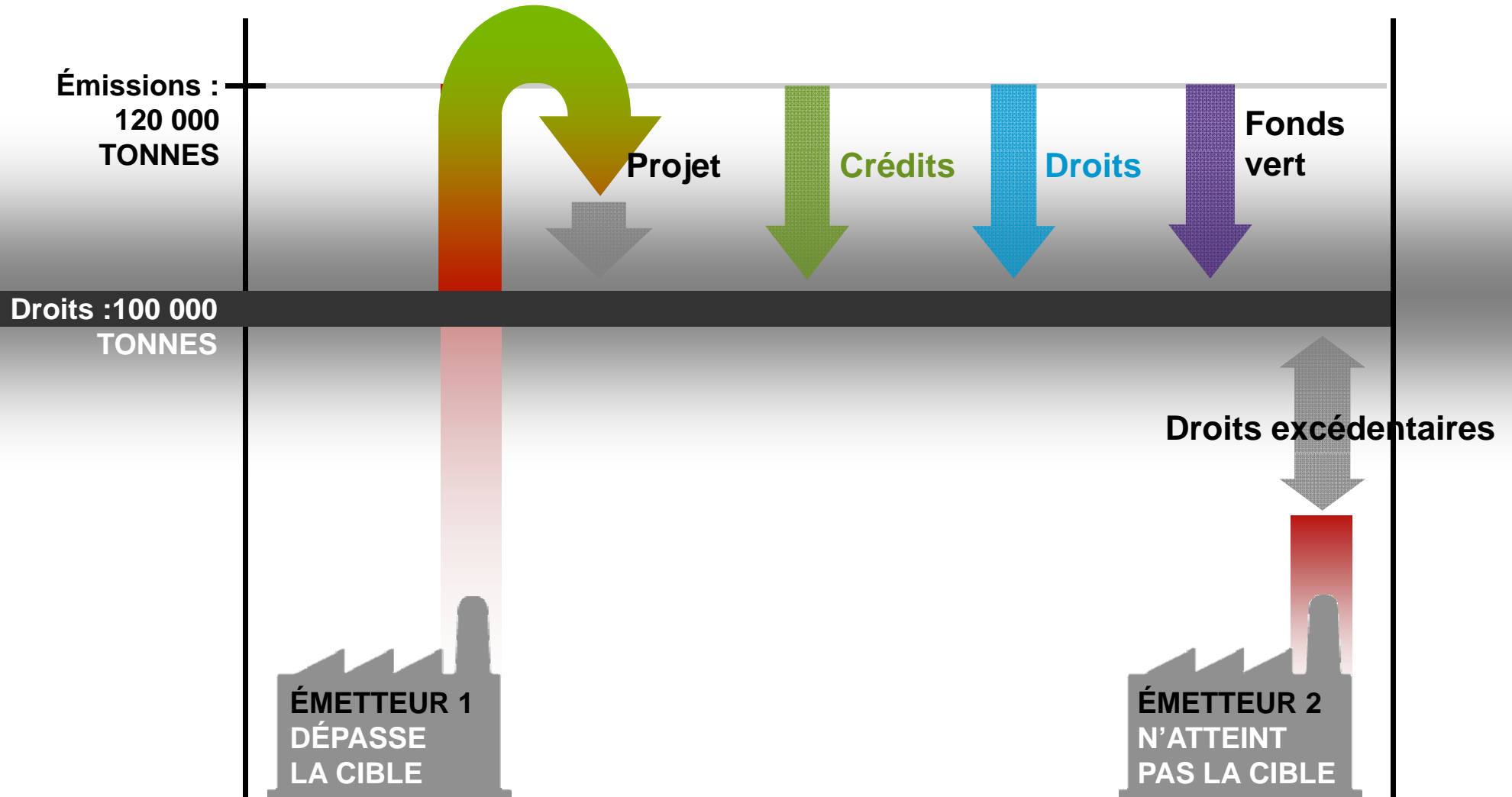
- Les entreprises qui émettent **10 000 tonnes¹** de GES et plus pourraient devoir déclarer leurs émissions à partir de 2010
- Les déclarations des inventaires d'émissions pourraient devoir être remises au gouvernement au printemps 2011
- Les entreprises qui émettent **25 000 tonnes²** de GES et plus pourraient devoir faire vérifier leurs déclarations de 2011 par un tiers
- Les déclarations (2010 et 2011) permettront au gouvernement d'avoir une référence pour la distribution de ses **droits** d'émissions
- Les entreprises réglementées pourraient devoir réduire leurs émissions de GES en 2012

¹ Source : MDDEP

² Source : MDDEP

Pour se conformer à la réglementation

EXEMPLE FICTIF



Le marché volontaire

- Les entreprises non réglementées pourraient réduire leurs émissions de façon volontaire et faire reconnaître des **crédits**.
- Des projets réalisés depuis 2003 peuvent donner des **crédits**.
- Pour obtenir des **crédits**, les entreprises doivent faire quantifier leur projet et le faire vérifier par un vérificateur indépendant.
- Leurs **crédits** sont achetés par des entreprises pour compenser leurs émissions et devenir « carboneutre », spéculer ou se conformer à une éventuelle réglementation (crédits compensatoires).
- Les **crédits** s'échangent actuellement sur le marché volontaire et pourraient s'échanger bientôt sur le marché réglementé.

Le marché volontaire

Différents standards

- *Climate Action Reserve (CAR)*
- ISO (14064-2)
- *Voluntary Carbon Standard (VCS)*
- *Golden Standard*

Les types de projets (Les plus fréquents)

- Efficacité énergétique
- Réduction des coûts de transport
- Utilisation de carburants alternatifs
- Compostage
- Sites d'enfouissement

Les étapes d'un projet volontaire (CSA-ISO 14064-2)

- Mise en place d'un projet et réduction d'émissions de GES
- Quantification des réductions d'émissions de GES en conformité avec ISO 14064-2
- Émission d'un rapport de quantification
- Vérification du rapport de quantification par un vérificateur indépendant (ISO 14064-3)
- Émission d'un rapport de vérification
- Enregistrement du projet au CSA
- Sérialisation des crédits au CSA
- Stratégie de mise en marché des crédits

Le registre des projets du CSA

There are 124 projects listed in the GHG CleanProjects™ Registry. A legend with the numbering system index is at the bottom of this page.

Listed Projects:	Project Dates:	Estimated potential lifetime emission reductions-removals
Project identifier: 8626-3432 Title: 2007 Tillage Auction Project Type: No-till agriculture, Reduced-till agriculture	Start: 2002-01-01 End: 2007-12-31	107,041t CO ₂ e
Project identifier: 9337-2554 Title: Aéroport de Montréal's Energy Efficiency Measures for GHG Emission Reductions Project Type: Energy Efficiency	Start: 2004-01-01 End: 2009-12-31	24,205t CO ₂ e
Project identifier: 3064-5172 Title: Aggregation of Carbon Credits from No-Till and Reduced Till Agricultural Practice (Pool 2) Type: No-till agriculture, Reduced-till agriculture	Start: 2002-01-01 End: 2007-12-31	110,000t CO ₂ e
Project identifier: 6369-3653 Title: Aggregation of Carbon Credits from No-till or Reduced Till Agricultural Practice Type: No-till agriculture, Reduced-till agriculture	Start: 2002-01-01 End: 2015-12-31	2,000,000t CO ₂ e
Project identifier: 7342-8764 Title: AltaGas Bantry Acid Gas Injection Project Type: Acid Gas Injection	Start: 2009-01-12 End: 2016-12-31	160,000t CO ₂ e
Project identifier: 8626-2593 Title: AltaGas Princess Acid Gas Injection Project	Start: 2007-01-01 End: 2008-02-13	22,000t CO ₂ e

Un exemple de projet enregistré

GHG CleanProjects Registry: Project Details

Project Details: Aéroport de Montréal's Energy Efficiency Measures for GHG Emission Reductions Project	
Project Identifier:	9337-2554
Start Date:	2004-01-01
End Date:	2009-12-31
Project Proponent:	Aéroports de Montréal
Authorized Project Contact:	L2I Solutions financières (formerly Lagace & Legault International Inc.)
Validator :	None defined
Verifier :	Raymond Chabot Grant Thornton LLP
Estimated potential lifetime emission reductions-removals:	24,205 t CO₂e
Estimated potential annual emission reductions-removals:	4,034 t CO₂e
Total Serialized Verified Emission Reductions/Removals (VERRs) for this project:	24,203 t CO₂e
Country of Origin:	Canada
Location:	Montreal Pierre-Elliott Trudeau International Airport 975, boul. Roméo-Vachon N
Latitude:	45°27'27"N Map
Longitude:	73°45'04"W

Project Files

GHG Report (2004-2009) - english
Verification Report (2004-2009) - english

Project Description:

The project scenario consists of Aéroports de Montréal's use of new and energy efficient technologies for their buildings, for instance replacing inefficient boilers in the heating system by new efficient ones, with direct digital control and replacement and addition of new chillers.

Un exemple du registre de sérialisation

Serial Number:	VERR Vintage Year	Company Name	Project Proponent or Recipient	Quantity in t CO ₂ e
Serialized VERRs for this Project Currently Registered in the Name of the Project Proponent				
Total Serialized VERRs for this Project Currently Registered in the Name of the Project Proponent				0
Serialized VERRs for this Project Currently Registered in the Names of Others				
9337-2554-000-000-017-704 to 9337-2554-000-000-024-203	2009	Greening Canada Fund L.P.	Recipient	6,500
9337-2554-000-000-011-362 to 9337-2554-000-000-017-703	2008	Greening Canada Fund L.P.	Recipient	6,342
9337-2554-000-000-007-663 to 9337-2554-000-000-011-361	2007	Greening Canada Fund L.P.	Recipient	3,699
9337-2554-000-000-003-687 to 9337-2554-000-000-007-662	2006	Greening Canada Fund L.P.	Recipient	3,976
9337-2554-000-000-000-822 to 9337-2554-000-000-003-686	2005	Greening Canada Fund L.P.	Recipient	2,865
9337-2554-000-000-000-001 to 9337-2554-000-000-000-821	2004	Greening Canada Fund L.P.	Recipient	821
Total Serialized VERRs for this Project Currently Registered in the Names of Others				24,203
Serialized VERRs for this Project that have been Retired				
Total Serialized VERRs for this Project that have been Retired				0
Serialized VERRs for this Project that have been Removed				
Total Serialized VERRs for this Project that have been Removed				0
Serialized VERRs for this Project that have been Deregistered				

Les questions juridiques relatives à la vente des crédits – Marché volontaire

Achat-vente où?

- Sur une bourse
 - Au Canada, il n'y a pas de bourse de carbone volontaire
 - Le MCEX n'est pas une bourse de carbone volontaire
- De gré à gré
 - Au Canada, c'est ici que se trouve l'action
 - Il y a relativement peu de joueurs et ils cachent leur jeu

L'achat de crédits de carbone

Acheter de gré à gré au Canada

Vous devez :

- savoir qu'il y a présentement une variété de produits dans le marché, donc la règle *caveat emptor* est de mise
- faire une vérification diligente du projet, du développeur du projet, du vérificateur, et du protocole et standard
- savoir pourquoi vous achetez, pour qui et qu'est-ce que vous voulez comme type de projet
- être au courant des lois sur les valeurs mobilières des juridictions impliquées
- obtenir de l'aide pour la rédaction des documents

La vente de crédits de carbone

Vendre de gré à gré au Canada

Vous devez :

- connaître ce que vous vendez et sa valeur marchande avant de commencer
- faire une vérification diligente sur les offres de service et sur votre acheteur (surtout si c'est un contrat à terme)
- vous assurer d'avoir un titre clair
- être au courant des lois sur les valeurs mobilières des juridictions impliquées
- comprendre la relation entre le prix et le moment de la vente (escompte pour le risque)

Le contrat et ses clauses

VERPA : *Voluntary Emissions Reduction Purchase Agreement*

- Définitions : Élément important car il n'y a pas de cadre réglementaire
- Identification des protocoles, standards et autres intervenants (eg. vérificateur)
- Droits d'accès au projet : Souvent problématique
- Crédits : Existants ou futurs? Si la vente comprend des crédits futurs, les exigences des acheteurs seront plus lourdes

Le contrat et ses clauses

- Livraison
 - Ferme ou conditionnelle (*firm or unit contingent*) ou hybride?
 - VERs excédentaires? À qui appartiennent-ils?
 - Sûreté? Assurance?
- Transfert de propriété et paiement : Peuvent être utilisés pour éviter l'utilisation de sûretés
- Contrat à terme : Rarement plus de 5 ans, plus souvent 2 ou 3 avec une option de renouvellement
- Changement de standard de vérification : Quoi faire si notre « label » n'a plus la cote
- Transfert vers un système réglementaire : Est-ce que je peux participer?

Le contrat et ses clauses

- Représentations et garanties
 - Les acheteurs veulent parfois beaucoup et dépendamment de qui vend, il y a une limite à ce qu'on peut donner
 - Attention aux contrats « back à back »
- Défauts
 - Livraison : Est-ce que je veux du *cash* ou les crédits?
 - Si \$, sur quelle base? Comment déterminer la valeur?
 - Si crédits, où les trouver?
 - Autres : Ça revient toujours à 2 choses : Impact de la livraison et qualité des crédits

Le contrat et ses clauses

- MAC (*Material Adverse Change*)
 - Les parties veulent-elles pouvoir arrêter si le marché cesse d'exister?
- Loi applicable
 - Choisir une loi que vous connaissez et vérifiez les lois régissant les valeurs mobilières et produits dérivés
- Résolution de différends
 - Arbitrage – Avantage à choisir quelqu'un qui connaît le sujet
 - Tribunaux – Vous devrez éduquer le juge et probablement faire une preuve par expert

Les types de financement

Trouver les crédits est un problème, ce qui a forcé la création de services clef en main

- La création des projets et la gestion de la vérification sont financées par le promoteur de projet, basées sur le retour attendu des crédits produits et un engagement à acheter les crédits futurs
- Dans certains cas, les financiers prennent des positions en équité dans des projets pour pouvoir avoir accès aux crédits; le RSI dépend du *timing* de l'investissement et du niveau de risque encouru
- Dans certains cas, les financiers prennent aussi des positions en équité dans des entreprises technologiques propres avec un potentiel de réduction d'émissions en retour de l'accès aux crédits et du potentiel de croissance des entreprises

Merci!

